

Pas de punaises
Pas de ruban adhésif

MÉGRIT : Salle polyvalente et ses annexes

FICHE DE LOCATION

NE PAS FUMER

Nombre de places : 300
(5 rangées de 60)

	Associations MÉGRIT	
	Période pleine du 1/10 au 30/04	Période creuse du 1/05 au 30/09
Salle polyvalente seule	120 €	80 €
Salle polyvalente + cuisine	140 €	100 €
1 ^{ère} location annuelle	50 €	20 €
Salle polyvalente + cantine + cuisine	180 €	150 €
Cantine + cuisine	110 €	90 €
Chambre froide seule	10 € / jour	10 € / jour

		Nbre	Total
Couvert complet	0,23 €		
Couvert incomplet Ou thé dansant	0,15 €		

- Coût de la 1^{ère} location annuelle : **50€**
- Les associations de MÉGRIT peuvent disposer gratuitement **des chaises et tables en bois** pour leurs besoins.
- Toute location entraîne la mise à disposition de la chambre froide.
- La location de la cuisine comprend l'utilisation des équipements.
- Le téléphone n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (facture détaillée).
- **La salle doit être éteinte et évacuée à 1H00 du matin (sauf dérogation jusqu'à 2H00)**

RÉSERVATION

- Elles se font uniquement **au secrétariat de la mairie**.
- 150 € d'arrhes sont demandés à la réservation, non restituables si désistement à moins d'un mois.
- Un rendez-vous est fixé pour la mise à disposition des équipements avec indications utiles sur leur mode de fonctionnement.
- Vous devez être titulaire d'un contrat de responsabilité civile.

RESTITUTION

- Les tables doivent être lavées et correctement empilées dans la pièce de stockage. Les chaises empilées par 15.
- L'inventaire et la restitution des équipements se font en présence **de M.me CHEVALIER (02 96 84 83 15) sur rendez-vous à prendre par téléphone 10 jours avant la location.**
- Le remplacement de la vaisselle et des équipements endommagés s'effectue au prix d'achat + 20 %.
- La salle polyvalente doit être balayée et propre (ne pas laver le parquet) pour 12H00 le lendemain.
- La cantine, la cuisine et les sanitaires doivent être aspirés, lavés et désinfectés (produit fourni). Les abords doivent être nettoyés (mégots de cigarettes...).
- Les bouteilles, les cartons et les emballages sont à déposer par le loueur au tri sélectif (terrain des sports).
- En cas de détérioration du mobilier et de l'immobilier, il sera facturé au prix de la réparation. Une caution de 300 € est demandée contre remise des clés, et sera restituée lors de l'état des lieux après location.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE ET DANS LA CANTINE

Date de location

Nom du responsable de la location
Pour réservation, pris connaissance le (date et signature)

M.A.J : 17/10/2022

Avant de quitter la salle, n'oubliez pas la fermeture de l'éclairage et des portes

Les abords

Stationnement

- Parking Est (côté rue) autorisé + terrain des sports à 100 m
- Parking Ouest (arrière salle) exclusivement réservé au service

La salle polyvalente et le local rangement

Localisation

- de la clé unique et indication sur ses fonctions
- du bouton poussoir, ventilation et / ou chauffage
- de l'éclairage (extinction globale)
- des chaînettes de retenue des portes (uniquement pour la préparation de la salle, hors de la présence du public). Ne pas utiliser de cales ou pierres.
- de la sonorisation
- des tables et des chaises et de leur entretien avant rangement (seau et éponge à disposition
- **des portes de secours à déverrouiller**
- des crochets pour la décoration (pas de ruban adhésif, pas de punaises)
- de la trousse à pharmacie
- des porte-manteaux
- Défibrillateur
- Alarme incendie

La cuisine

L'approvisionnement

- côté Ouest

Le fonctionnement

- du four multifonctions
- du four traditionnel (piano)
- de la friteuse
- du lave vaisselle
- de la chambre froide
- de la sauteuse
- des étagères pour le dépôt des assiettes en préparation
- inventaire des couverts et ustensiles de cuisine
- les produits de nettoyage
- le percolateur
- l'installation de dispositifs de cuisson complémentaires n'est pas autorisée (ex : trépieds à gaz).

La sécurité

En cas d'accident, d'incendie... il est possible de couper l'alimentation électrique en actionnant les « arrêts coup de poing ».

Pour réactiver le courant électrique, utiliser la clé.

Les déchets

- poubelle côté Ouest (ordures ménagères)
- verres, bouteilles plastiques, emballages, cartons à déposer dans les conteneurs au point de tri sélectif situé au terrain des sports.

Percolateur : voir la fiche technique

Le parquet : Veiller impérativement à ce que personne ne fasse trainer les chaises sur le parquet

Observations éventuelles :

Signature à l'entrée le / /

Le Preneur :

Signature à la sortie le / /

Le Preneur : la Mairie :